

SE RÉFÉRANT au rapport intitulé *La démocratie délibérative illustrée par la vague délibérative en Belgique : commissions délibératives et dialogue citoyen*, examiné lors de la réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue à Tbilissi (Géorgie) en juillet 2023 ;

CONSTATANT que la crise de confiance envers les institutions et celles et ceux qui les représentent est bien réelle et que le fossé se creuse entre gouvernants et citoyens ;

RAPPELANT que la démocratie demeure une barrière indéniable aux régimes autoritaires et un bouclier pour les droits humains ;

PRÉCISANT qu'à la lumière de ce qui précède, il est indispensable que la démocratie représentative se repense, se modernise et notamment soit complétée et enrichie par d'autres méthodes démocratiques permettant aux citoyens de participer davantage à la vie publique et politique que celui joué périodiquement lors des élections ;

INSISTANT SUR LE FAIT qu'il ne s'agit nullement de remplacer le régime représentatif actuel, mais de le compléter, notamment par des outils de démocratie délibérative, directe et participative ;

SE FÉLICITANT de la possibilité de mener de meilleures politiques, de renforcer la démocratie et d'accroître la confiance grâce à l'association des citoyens aux décisions publiques ;

SALUANT LE FAIT que la démocratie délibérative permette que les décisions politiques résultent d'un débat juste et raisonnable entre les citoyens, tout en étant préservé, grâce à des dispositifs adéquats de sélection aléatoire et représentative, de toute surreprésentation de puissants groupes d'intérêts, leur conférant une influence accrue sur la gouvernance en faisant participer des diversifiés et représentatifs d'individus à des délibérations qui affectent directement les décisions publiques ;

CONSTATANT que les dispositifs de démocratie délibérative se multiplient partout dans le monde, dans des contextes très variables et avec des résultats probants ;

NOTANT AVEC SATISFACTION que le désir de démocratie est partout prégnant que ce soit au travers de la multiplication d'initiatives citoyennes, d'expériences de participation ou encore d'activités d'éducation citoyenne proposées aux jeunes à l'école ou en dehors ;

CONSIDÉRANT qu'en cherchant à obtenir de meilleurs résultats de l'action publique ainsi qu'une légitimité accrue pour faire des choix difficiles, la démocratie délibérative contribue à renforcer la confiance à l'égard des pouvoirs publics et des institutions démocratiques tout en représentant une marque de respect pour la sphère civique avec la volonté de renforcer le pouvoir des citoyens ;

OBSERVANT que la démocratie délibérative permet également le renforcement de l'intégrité en prévenant la corruption et incarne un outil contre la polarisation et la désinformation ;

CONSCIENTE que les processus de démocratie délibérative aident les responsables publics à mieux comprendre les priorités d'action, les valeurs et les raisons qui les sous-tendent, à repérer les cas où un consensus est envisageable ou non et à surmonter l'impasse politique ;

SOULIGNANT que la démocratie délibérative permet une gouvernance plus inclusive grâce à l'ouverture à une population beaucoup plus diversifiée, associant à l'action publique et à la prise de décision des catégories habituellement exclues telles que les jeunes, les personnes défavorisées, les femmes ou les minorités ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition du Réseau des jeunes parlementaires,

S'ENGAGE à approfondir sa réflexion sur les mécanismes de démocratie délibérative et leur intérêt pour enrichir la démocratie représentative ;

S'ENGAGE à intégrer dans ses objectifs l'accompagnement de ses sections membres dans l'intégration des dispositifs de démocratie délibérative dans leurs pratiques, notamment via l'identification des dispositifs existants au sein de la Francophonie, la compilation et l'échange des bonnes pratiques en la matière, la mise en réseau des membres autour de cet enjeu, voire l'organisation d'un système de parrainage ou jumelage démocratique entre sections ou encore en contribuant à la formation des fonctionnaires des parlements à ces dispositifs et à la manière de les mettre en œuvre ;

INVITE l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs de la Francophonie à poursuivre leurs efforts en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de la personne en recourant notamment aux mécanismes de la délibération et des dispositifs délibératifs, méthode efficace pour surmonter les divisions ethniques, religieuses ou idéologiques entre des groupes qui, historiquement, ont trouvé leur identité en rejetant celle de l'autre ;

DEMANDE à l'OIF et aux opérateurs de la Francophonie de promouvoir l'utilisation des instruments de démocratie délibérative face à des problématiques impliquant des discussions relatives aux valeurs ou face à des problèmes complexes nécessitant des compromis ou s'inscrivant dans un temps plus long que le cycle électoral ;

APPELLE les décideurs publics des États et gouvernements de l'espace francophone à faire preuve d'une implication marquée dans les processus de démocratie délibérative de façon à leur conférer de la crédibilité et à inciter les citoyens à leur consacrer du temps, notamment en acceptant d'y consacrer les ressources nécessaires ;

INVITE les États, gouvernements et parlements de l'espace francophone à donner suite aux recommandations finales représentant l'aboutissement des processus représentatifs délibératifs, à y répondre et à expliquer pourquoi telle proposition particulière est acceptée ou refusée ;

APPELLE les États, gouvernements et parlements de l'espace francophone à instaurer un cadre juridique et/ou réglementaire de base permettant d'assurer la continuité des mécanismes de démocratie délibérative, indépendamment des changements politiques, et facilitant l'organisation de ces dispositifs et l'implication des citoyens ;

APPELLE les États, gouvernements et parlements de l'espace francophone à assurer l'inclusion en cherchant des moyens d'associer les groupes sous-représentés dans les processus de démocratie délibérative en veillant à assurer un accompagnement adéquat, au défraiement des participants ou à la prise en charge des enfants ou des personnes âgées dont ils s'occupent habituellement ;

APPELLE les États, gouvernements et parlements de l'espace francophone à veiller à ce que les processus délibératifs soient pilotés par une équipe de coordination indépendante et extérieure à l'autorité publique à l'origine de la délibération notamment afin de garantir la neutralité du dispositif et la non-instrumentalisation de celui-ci ;

APPELLE les États, gouvernements et parlements de l'espace francophone à protéger la vie privée des participants afin de les préserver de toute attention médiatique non souhaitée et de tout harcèlement, et afin de préserver leur indépendance face à toute tentative de groupes d'intérêts ou de militants visant à les influencer ou à acheter leur collaboration.